

Boulogne Billancourt – Nantes, le 2 décembre 2016

## Communiqué de presse

### **Audioprothèse : l'Assurance maladie confirme les prix très élevés du secteur**

**La Caisse nationale d'Assurance maladie vient de publier une étude inédite sur le marché de l'audioprothèse. Ses résultats confirment le niveau élevé des tarifs pratiqués en France et subséquemment des restes à charges auxquels les assurés sont confrontés.**

En 2015, près de 630 000 audioprothèses ont été vendues à plus de 360 000 patients pour une dépense totale évaluée à environ un milliard d'euros selon [une étude de la Caisse nationale d'Assurance maladie des travailleurs salariés](#) (Cnamts) qui s'est appuyée pour son analyse sur l'ensemble des données de remboursement des équipements en 2015.

### **Enfin des chiffres exhaustifs sur le marché de l'audioprothèse**

Ces chiffres livrent donc une photographie exacte de la situation à laquelle les patients sont confrontés. Le tarif moyen d'un équipement s'est élevé l'année dernière à 1500 €. Dépense moyenne par assuré (71% seulement ont équipé les deux oreilles) : 2570 €, dont 2279 € sont restés à la charge du patient ou de sa complémentaire santé.

On le savait, cette étude le prouve de façon incontestable : le secteur de l'audioprothèse constitue l'un des postes de soins qui coûte le plus cher aux Français. D'où d'ailleurs un taux d'équipement particulièrement faible par rapport aux besoins réels de la population.

### **Améliorer la prise en charge par la collectivité : une fausse bonne idée ?**

L'étude de la Cnamts confirme également [un constat de l'Observatoire citoyen des restes à charge](#) (1) qui en novembre 2014 dénonçait le tarif nettement plus élevé des équipements délivrés au moins de 20 ans.

Le meilleur remboursement dont bénéficie cette population expliquerait ce constat selon l'Assurance maladie. Avis aux tenants d'une amélioration de la prise en charge des prothèses auditives par les pouvoirs publics : il est fort à parier que cette solution participerait à l'envolée des prix.

A ce jour, le recours à un réseau d'audioprothésistes partenaires d'une plateforme de complémentaires santé reste la seule solution efficace pour diminuer le reste à charge généré par l'achat de prothèses auditives.

Une analyse de 2447 devis reçus par Santéclair en 2015 pour des assurés s'équipant hors réseau fait apparaître une facture moyenne de 2874 euros. Citée dans [un rapport du cabinet Asterès](#) (2), cette étude montre qu'« à équipement identique, ces prestations sont facturées en moyenne 2023 euros au sein du réseau, soit une réduction tarifaire de 30% ».

### **Jusqu'à 44 % d'économie en passant par notre réseau**

L'économie est encore plus importante quand on s'intéresse aux montants en jeu après prise en charge par les organismes complémentaires puisque certains d'entre eux proposent un meilleur remboursement aux assurés qui privilégient les audioprothésistes partenaires.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : le reste à charge moyen diminue de 1867 euros à 1046 euros en passant par notre réseau, soit une baisse de 44 %, ou encore une économie de 821 euros au bénéfice des patients.

*(1) L'Observatoire citoyen des restes à charge est une structure mise en place par Santéclair en partenariat avec la revue 60 millions de consommateurs et le Collectif interassociatif sur la santé qui regroupe plus de 40 associations de patients. Depuis son lancement en 2013, il a mené plusieurs études sur les soins qui laissent aux patients de lourds restes à charge dont une portant sur les dispositifs médicaux.*

*(2) Les réseaux de soins conventionnés – Pour une meilleure régulation des dépenses médicales, Cabinet Asterès, septembre 2016*

### **A propos de Santéclair**

Santéclair est une société filiale de plusieurs complémentaires santé (Allianz, Maaf-MMA, Ipeca Prévoyance et la Mutuelle générale de la police) qui accompagne 9 millions de bénéficiaires dans la diminution de leur reste à charge en optique, dentaire (prothèses et implantologie), soins audioprothétiques, chirurgie réfractive et orthopédique ainsi que sur les consultations diététiques, d'ostéopathie et de chiropraxie.

**Contact : [contactpresse@santeclair.fr](mailto:contactpresse@santeclair.fr) – 01.47.61.21.36**